

REGLEMENT DU TOURNOI

« ALLOGAMING »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce tournoi organisé par la société EATONLINE SAS (ALLORESTO.fr), SA au capital de 66 128 euros, Paris, RCS : Paris B 417 630 514, ayant son siège social situé au 2 ter rue Louis Armand, 75015 Paris.

Tout tournoi ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au tournoi. En participant au tournoi, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site. Le tournoi débute le 17 novembre 2014 à 0h00 et prendra fin le 4 décembre 2014 à 23h59 (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi).

1. Général

1.1 Le tournoi AlloGaming sera joué sur StarCraft 2: Heart of the Swarm. La dernière version du jeu sera utilisée (patch). Chaque participant devra posséder son propre compte Battle.net. Chaque participant a la possibilité de participer au tournoi en téléchargeant la version d'essai gratuite de StarCraft 2 : Heart of the Swarm.

1.2 Tous les joueurs doivent lire et accepter ce règlement avant de participer au tournoi. Ne pas comprendre ou ne pas connaître les règles ne sera pas une excuse valable pour les enfreindre.

1.3 Si les deux (2) équipes sont sur le serveur Européen, les parties seront jouées sur celui-ci. Si une équipe est Européenne et l'autre Américaine, le serveur sera alterné à chaque manche. Si une équipe est sur le serveur Coréen, les manches seront jouées sur le serveur Américain.

1.4 AlloGaming est un événement en ligne.

1.5 AlloGaming est un tournoi Français en 2v2, contenant des qualifications de trente-deux (32) équipes en 2v2.

1.6 AlloGaming est un tournoi qui peut comprendre des qualifications si plus de trente-deux (32) équipes sont inscrites.

1.7 Les inscriptions sont libres. L'obligation est que les joueurs s'enregistrent en tant qu'une (1) équipe de deux (2).

1.8 En acceptant de participer à AlloGaming, les joueurs acceptent d'être disponibles lors des dates de tournoi. (Merci de se référer à Liquipedia)

1.9 Les participants doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus, et résider en France métropolitaine.

2. Format du tournoi

2.1 Qualifications.

En cas d'inscriptions de plus de trente-deux (32) équipes, certaines peuvent être tirées au sort afin de jouer un match de barrage pour accéder au top trente-deux (32).

2.2 Playoffs: **Playoffs en élimination directe.**

Tous les matchs seront joués en Playoffs en élimination directe du Ro32 jusqu'à la finale.
Tous les matchs sont en Bo3.

3. Planning & Streaming

3.1 AlloGaming ro32 & ro16 ne seront pas joués en direct, les matchs seront enregistrés, et diffusés sur replay.

3.2 Le 27 novembre 2014 tous les Ro8 seront joués. Le tournoi commencera à 8pm CEST. Toutes les parties seront retransmises.

3.3 Les Ro4 et la finale seront joués le 04 décembre 2014.

3.4 Tous les Streams doivent ajouter un minimum de deux (2) minutes de délai à leur retransmission.

3.5 Les joueurs ne sont pas autorisés à participer à d'autres tournois en même temps qu'AlloGaming

3.6 Aucun observateur ne sera autorisé, sauf pour les streamers approuvés et les Administrateurs.

3.7 Un arbre sera organisé entre les équipes classées de neuf (9) à seize (16), afin de déterminer qui finit neuvième (9^{ème}) et dixième (10^{ème}). Ces matchs ne seront pas retransmis.

4. Organisation & Replay

4.1 Les parties seront organisées par le directeur ou un administrateur du tournoi.

4.2 En jeu, les couleurs autorisées sont le rouge et l'orange pour une équipe, ainsi que le bleu et le cyan pour l'autre équipe.

4.3 Les Replays doivent être sauvegardés par les joueurs et ne peuvent être diffusés sans l'autorisation d'Alt Tab Production. Ceux-ci doivent être envoyés après chaque match par l'équipe gagnant au directeur de tournoi. Le non envoi des replays vaut une élimination

5. Triche

5.1 L'usage de codes de triche, map hack ou toute autre tricherie n'est pas autorisé.

5.2 Les joueurs doivent couper tout stream pendant qu'ils jouent leur match.

5.3 Si un joueur est surpris à tricher, il sera automatiquement exclu de la compétition.

5.4 Si un joueur a déjà été exclu d'un autre tournoi auparavant, il peut être exclu d'AlloGaming.

6. Lag & Déconnexions.

6.1 Si un joueur est déconnecté de la partie, nous rechargerons la partie à partir du replay.

6.2 Après une déconnexion, les joueurs ne sont pas autorisés à regarder le replay ou les Build Orders.

7. Vetos du Map Pool.

7.1 Les maps seront imposés pour chaque tour, merci de se référer à la page du Liquipedia.

8. Règles diverses

8.1 Un administrateur a le dernier mot quoi qu'il arrive.

8.2 L'administration du tournoi est libre d'exécuter les règles de la façon dont il le souhaite.

9. Prize Pool

9.1 Conditions de réception de la dotation

Le Prize Pool est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne qu'à la personne concernée et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si personne concernée n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

9.2 Le Prize Pool est le suivant :

Pallier un (1) = les équipes trente-deux (32) à onze (11) (quarante-quatre (44) personnes):

- Quinze (15) euros TTC d'offre promotionnelle sur ALLORESTO.fr par personne

Total : six cent soixante (660) euros TTC (soit quinze (15) euros TTC par personne)

Pallier deux (2) = les équipes dix (10) à quatre (4) (quatorze (14) personnes) :

- Vingt-cinq (25) euros TTC d'offre promotionnelle sur ALLORESTO.fr par personne

- Vingt et un euro trente centimes (21,30) TTC sur le Flemme Store par personne

- Trente (30) euros TTC de cadeau sur Steam par personne

- Vingt (20) euros TTC de cadeau sur le O'Gaming store par personne

Total : mille-trois-cent-quarante-huit euros vingt centimes (1 348,2) TTC (soit quatre-vingt-seize euros trente centimes (96,3) TTC par personne)

Podium

Equipe trois (3) (deux (2) personnes) :

- Cinquante (50) euros TTC d'offre promotionnelle sur ALLORESTO.fr par personne

- Vingt et un euros trente centimes (21,30) TTC sur le Flemme Store par personne

- Cinquante (50) euros TTC de cadeau sur Steam par personne

- Cinquante (50) euros TTC de cadeau sur le O'Gaming store par personne

- Cinquante (50) euros TTC de cadeau sur BattleNet par personne

Total : Quatre cent quarante-deux euros soixante TTC (Soit deux cent vingt et un euros trente centimes (221,3) TTC par personne)

Equipe deux (2) (deux (2) personnes) :

- Cinquante (50) euros TTC d'offre promotionnelle sur ALLORESTO.fr par personne

- Vingt et un euros trente centimes (21,30) TTC sur le Flemme Store par personne

- Cent (100) euros TTC de cadeau sur Steam par personne

- Cinquante (50) euros TTC de cadeau sur le O'Gaming store par personne

- Cent (100) euros TTC de cadeau sur BattleNet par personne

- Cent (100) euros TTC en carte cadeau Amazon par personne

Total : Huit cent quarante-deux euros soixante centimes (842,6) TTC (Soit quatre cent vingt et un euros trente centimes (421,3) TTC par personne)

Equipe une (1) (deux (2) personnes) :

- Cinquante (50) euros TTC d'offre promotionnelle sur ALLORESTO.fr par personne
- Vingt et un euros trente centimes (21,30) TTC sur le Flemme Store par personne
- Cente cinquante (150) euros TTC de cadeau sur Steam par personne
- Cinquante (50) euros TTC de cadeau sur le O'Gaming store par personne
- Cent cinquante (150) euros TTC sur le BattleNet store par personne
- Deux cents (200) euros TTC en carte cadeau Amazon par personne
- Un iPhone 6+ d'une valeur d'environ sept cent neuf (709) euros TTC ou un Nexus 6 d'une valeur d'environ cinq cent cinquante-deux euros soixante trois centimes (552,63) TTC par personne

Total : Environ deux mille six cent soixante euros soixante centimes (2 660,6) TTC OU deux mille trois cent quarante sept euros quatre vingt six centimes TTC par équipe.

9.3 Le paiement sera effectué dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la fin du tournoi et selon les conditions de la poste.

9.4 Le Prize Pool sera divisé en part égales entre les joueurs d'une même équipe.

9.5. La durée de validité des lots est fixée au 31 juillet 2015.

10. Processus Juridique

Les processus juridiques ne sont pas autorisés.

11. Données a caractère personnel

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne inscrite sur le Site bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données la concernant. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport à l'adresse suivante : ALLOGAMING, EATONLINE SAS (ALLORESTO.fr), 2 ter rue Louis Armand, 75015 Paris.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au tournoi.

Enfin, si vous faites partie du podium gagnant, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

12. Responsabilité

Nous ne pourrions être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force

majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du tournoi. Dans de telles circonstances, nous en informerons les participants via le Site.

13. Modification du règlement

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 14. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

14. Dépôt et consultation du règlement

Le Règlement complet est déposé chez SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse postale suivante : ALLOGAMING, EATONLINE SAS (ALLORESTO.fr), 2 ter rue Louis Armand, 75015 Paris.

15. Conditions de remboursement des frais de participation

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 6 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 5 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

Ø Nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 10 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;

Ø indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;

Ø joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal. Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande. Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription. Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.